

## **Les enquêteurs de l'Insee en lutte pour un statut!**

### **Des engagements de la ministre lors du CTPM d'octobre 2009**

Christine Lagarde s'est engagée le 16 octobre dernier à mettre en place un statut pour les enquêteurs. Une réunion avec son conseiller social, la direction du budget, la direction de l'Insee et les syndicats de l'Insee l'avait auparavant acté en septembre 2009.

Un groupe de travail sur le statut enquêteurs a été mis en place. Mais le 4 mars dernier lors de la première réunion de ce groupe, les direction de l'Insee et du ministère ont décrété que la discussion ne porterait que sur de nouveaux contrats et non sur le statut !!

Pourtant cette première réunion du groupe de travail était l'aboutissement de nombreux échanges. Le dernier datait de septembre 2009. Il indiquait une volonté du ministère et de la direction de l'Insee de faire évoluer le non-statut actuel des enquêtrices et enquêteurs de l'Insee (ils sont vacataires) vers un statut de contractuel.

### **Pourquoi un statut est-il nécessaire?**

Un statut est la seule manière de garantir les termes d'un contrat de manière collective et non individuelle. Il permettrait de garantir une gestion de ces personnels de manière identique sur tout le territoire, ce qui est loin d'être assuré actuellement. Une gestion harmonisée serait positive pour les enquêteurs eux-mêmes ainsi que pour les gestionnaires des Divisions enquêtes ménages et pour les Sar des DR qui auraient verraient leurs missions clarifiées.

Ce statut permettrait de mettre à plat l'embauche, la carrière, la grille salariale, les droits et les devoirs des enquêteurs. Le nombre d'enquêteurs (plus de 1 000 actuellement) et la durée de leur emploi pour l'Insee (10 ans en moyenne) justifie la création d'un statut, ou plus exactement d'un « quasi-statut » comme c'est le cas pour de nombreux contractuels de l'Insee ou du ministère, et qui sont entérinés par un décret.

Ce statut permettrait également de mettre en place une commission consultative paritaire. Cette structure va être rendue obligatoire dès que les accords de Bercy seront transcrits dans la loi (dans les mois à venir).

**Les enquêtrices et enquêteurs demandent donc que la direction de l'Insee et du ministère respecte ses engagements et propose la rédaction d'un statut (ou « quasi statut »).**

**C'est pourquoi les enquêtrices et les enquêteurs de l'Insee arrêteront de transmettre leurs enquêtes (ménage ou prix) du 6 au 12 avril. Ils demanderont la réponse lors du prochain groupe de travail prévu le 13 avril prochain.**

**La qualité de l'information statistique attendue pour les enquêtes ménages et prix doit être reconnue par un réel statut pour celles et ceux qui en font la collecte!**

### **Comment sont embauchés les enquêteurs de l'Insee?**

Les enquêteurs de l'Insee sont employés par l'Institut pour réaliser des enquêtes auprès des ménages ou des relevés de prix. Ils sont environ 1200, dont 150 pour les relevés prix. Leur ancienneté moyenne est de près de 10 ans.

Pourtant ces agents n'ont toujours pas de statut consolidé, et leur engagement est constitué d'actes d'engagements successifs (chacun durant quelques semaines, jusqu'à 6 mois pour les Prix). Ils sont rémunérés par un paiement à la tâche.

La précarité de ces contrats est doublée d'une précarisation supplémentaire de leurs droits sociaux : le système dit du « 60/40 » diminue significativement leur protection sociale.

Ils n'ont aucun mode de représentation : ni Commission Consultative Paritaire (sauf pour une quarantaine d'entre eux) ni prud'homales.

Rappelons que le salaire médian des enquêteurs était de 633 € en 2008, le dernier décile se montant à 1 383€.

*Pour de plus amples informations :*  
<http://cgtinsee.free.fr/dossiers/enqueteurs/2010/CR%20groupe%20de%20travail%20statut%20enqueteurs%204%20mars%202010.pdf>

A Paris le 30 mars 2010